

OCTOBRE

N° 7 - 1998



INFORMATIONS VERNIER

VERNIER-VILLAGE ET MOUILLE-GALAND SE DÉVELOPPENT EN DOUCEUR

Dernier «quartier» à être passé en revue en 1998 dans Informations Vernier : la région allant de Blandonnet à Givaudan, en passant par la zone industrielle de Mouille-Galand.

Ce périmètre, qui comprend plus de 6200 habitants, connaît divers développements.

Le secteur Champs-Claude/Poussy a vu quelques immeubles s'édifier récemment, tandis

qu'à Sous-Bois-Clair une quarantaine de villas sont en cours d'achèvement.

Parallèlement à ces arrivées de nouveaux habitants, l'aménagement de la zone industrielle de Mouille-Galand semble enfin passer la vitesse supérieure. De fait, si la totalité des projets existants se concrétisent, il n'y restera quasiment plus de parcelles à attribuer.



(G. Rügsegger)

SOMMAIRE

Le thème

3 Vernier-Village et Mouille-Galand se développent en douceur

A Vernier-Village, la nature a gardé sa prédominance. C'est l'un des rares espaces de la commune où des villas sont encore en construction.

Nouvelles communales

- 6 Vernier et le bruit : les nuisances sonores de l'Aéroport
- 10 Conseil municipal du 15 septembre 1998
- 12 Récupérer le papier et le carton

Pages centrales :

[Plan du quartier de Vernier-Village](#)

- 18 Echos des clubs d'ainés
- 20 Vos petites annonces
- 22 Les chercheurs d'or : concours d'affiches
- 27 Vernier sur Rock en novembre
- 28 Negro spirituals à St-Pie X

Infos-quartier

- 25 AIVV : sortez la loupe...

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi

Association VIE

(Vernier Intégration Emploi)
Mairie de Vernier - Rue du Village 9
Tél. 306 06 48

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin
Route du Bois-des-Frères 30
Bassin couvert du Lignon, horaire jusqu'au 15 mai : lun-ma-jeu-ven 9h30-13h30 et 16h30-20h30, me 9h30-20h30, sa-di + jours fériés 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 939 03 80

Police municipale

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf
vacances et jours fériés et jeudis des
mois de décembre et janvier.

Services sociaux

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

Permanence chômage

Tél. 797 20 98

Chaque lundi et jeudi de 9h à 12h
Maison de quartier d'Aire-Le Lignon

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18, tél. 795 75 90

Centre social de Châtelaine

Ch. de l'Etang 4, tél. 979 06 06

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

Service d'aide à domicile A.G.A.D.

Tél. 979 06 06

Service d'aide et de soins

communautaires, tél. 979 06 06

Repas à domicile, tél. 827 85 00

SOS enfants, tél. 312 11 12

Conseils juridiques (sur rendez-vous)

Service social, tél. 306 06 20

Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon,

Tél. 796 63 11 **et Centre social de Châtelaine** Tél. 979 06 06

Un mardi sur deux, de 16h30 à 18h30

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 06

Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

parution 11 décembre 98

décalai rédactionnel 20 novembre 98

Journal tiré à **14'500** exemplaires

Avec Aïre, Vernier-Village est sans doute l'un des rares espaces de la commune où des villas sont encore en construction. Quand on se balade dans la rue du Village, puis au chemin des Vidollets, on peine à croire que l'on se trouve sur le territoire d'une ville de près de 29 000 habitants. La nature y a gardé sa prédominance, c'est réellement un village. L'important développement qui intervient tout à l'ouest de ce périmètre ne semble pas pouvoir modifier cette quiétude. Les deux objectifs généraux prévus pour ce secteur dans le plan directeur communal récemment adopté sont les suivants : favoriser une utilisation mesurée du sol et préserver des espaces naturels non bâtis. Les secteurs des Tuilières et de Sous-Bois-Clair constituent les derniers grands terrains disponibles pour la construction de villas sur la commune. La commune souhaite y favoriser des formes de constructions de type habitat groupé afin de diversifier les types de constructions sur son territoire. Elle veut aussi y créer à terme des espaces et des équipements collectifs qui renforceront l'identité du quartier. La réalisation des droits à bâtir sur les terrains disponibles permettrait de doubler la population du secteur, soit de passer de 750 à 1500 habitants.

Au 39, chemin des Vidollets, l'architecte Alain Dreier est en train de finir 9 villas mitoyennes vendues entre 500 000 et 550 000 francs. Ce chantier, débuté en mars dernier, sera partiellement achevé à la fin de l'an-



Les villas en bois du quartier du Canada

née (pour quatre villas), avant de se terminer en février 1999 pour les cinq autres. Signalons que ces maisons avaient toutes été vendues avant même le début des travaux.

Le Québec au Canada

Selon un arrêté pris par le Conseil d'Etat le 30 juillet 1997, le lotissement de villas en cours de réalisation entre la route de Peney, le chemin des Vidollets et le quartier du Canada sera desservi par un nouveau "chemin du Québec". A terme, ce ne sont pas moins de 75 villas qui sont prévues à Sous-Bois-Clair.

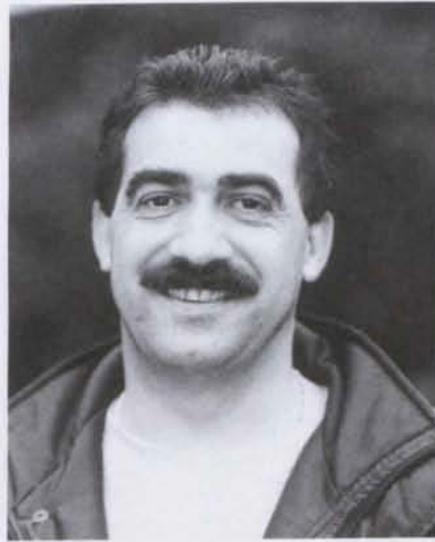
En fait, deux grandes parcelles de plus de 10 000 m² sont pour l'heure concernées. Sur l'une d'entre elles, Jean-Daniel Pratolini, le plus gros constructeur de villas à Genève, a

mandaté quatre bureaux d'architectes différents afin de diversifier l'esthétique des villas. C'est d'ailleurs réussi. Le bureau Garoyan et Brodard réalise dans une première étape 14 villas, dont 12 sont déjà achevées et vendues. Elles sont toute partiellement en bois. Il s'agit de villas mitoyennes vendues environ 450 000 francs et disposant d'un petit jardin variant entre 150 et 300 m².

Dans une deuxième étape, 7 villas jumelles, également en bois, seront réalisées par le même bureau. Elles sont déjà mises en vente sur plan dès 495 000 francs. Cette deuxième étape doit démarrer au printemps 1999.

Par la suite, soit un potentiel de 23 autres villas, la mise en chantier sera fonction de la demande.

Le bureau d'architectes Willemin et Tommasi se charge de 18 autres vil-



las contiguës. Le gros œuvre a débuté le 12 janvier 1998 et tout sera achevé cet automne.

Proposées à la vente à un prix oscillant entre 550 000 et 600 000 francs, elles ont déjà trouvé preneur.

Enfin, le bureau Hirt est mandaté pour six autres villas.

Esplanade

En revenant plus à l'est du village, on distingue de nouveaux immeubles. Ce secteur n'est pas en zone villa.

Un premier chantier s'est achevé au 195, rte de Vernier où un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée, trois étages et un attique a été édifié.

Il dispose de trois allées, soit environ une trentaine de logements.

Un peu en-dessous du chemin des Myosotis, à l'angle avec le chemin de l'Esplanade, la Coopérative d'habitation d'utilité publique achève la construction de vingt logements HLM, lesquels seront disponibles à fin 1998.

Autre secteur d'importance le fameux chemin de Sales qui voit la commune s'opposer à la volonté du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) d'y construire de nombreux logements. Un nouveau projet, plus modeste, est à l'étude.

Signalons qu'un échange de terrains est intervenu avec l'hoirie Cloetta, laquelle a cédé une importante par-

celle sise dans la zone industrielle de Mouille-Galand.

Mouille-Galand

A propos de Mouille-Galand, il faut d'abord savoir que seule une partie de cette zone est située sur le territoire communal. Une modification des frontières est en cours avec Meyrin. Elle a fait l'objet début septembre

avec le nouveau découpage cadastral le secteur où se trouve l'entreprise de déménagement Treyvaud deviendra meyrinois, alors que la pointe située en bordure du giratoire sera verniolane.

Passons en revue le développement de cette zone. Commençons par l'entreprise Rampini. Déjà présente au bord de la route du Nant-d'Avril, elle va bientôt disposer d'un droit de su-



Givaudan-Roure est sur le territoire communal depuis 100 ans

d'un vote unanime au sein de la commission du Grand-Conseil en charge des affaires régionales et communales, laquelle est présidée par le député verniolan Jean-Claude Vaudroz. Cet échange devrait pouvoir intervenir avant Noël. Cela ne permettra pas à Vernier de gagner des mètres carrés au détriment de Meyrin. En fait,

perficie sur une surface de 5260 m², ce qui lui permettra de maîtriser près de 15 000 m². Elle projette, entre autres, de réaliser une station-service peu avant le giratoire. La parcelle sise juste derrière les terrains de foot a été acquise en mars dernier par la Fondation pour les terrains industriels. Actuellement, des artisans y occu-



(Photos : G. Rüeggsegger)

Vernier-Village et Mouille-Galand se développent en douceur

pent des constructions vétustes et insalubres. A ce propos, signalons qu'elles seront assainies progressivement.

Centre multi-entreprises

A l'angle de la route de Satigny et de la route du Nant-d'Avril, un bâtiment a été construit par l'entreprise Brunet voici six ans. Il s'agit d'un immeuble artisanal occupé par trois locataires : Technomag SA (pièces de rechange pour automobiles), Ozzeley Frères (vente et distribution de véhicules automobiles) et Miura (représentant de véhicules japonais). Juste derrière, de l'autre côté du chemin Delay, se trouve un bâtiment industriel de deux étages où l'on trouve un serrurier actif dans la construction métallique et un garagiste. A la fin de cette année, l'entreprise BK Verre aura achevé la construction de son nouveau bâtiment situé au chemin de Grenet. Il s'agit d'une société active dans la vitrerie.

Parmi les projets bien avancés, relevons le prochain démarrage d'un chantier de 14 millions environ au bout du chemin de l'Emeraude. Deux halles multi-entreprises reliées par une rampe vont notamment accueillir un restaurant, indispensable au besoin de cette zone industrielle.

Poceco & Ramu sont les partenaires de cette opération qui représente environ 5000 m² de surfaces utiles.

Sauvin Schmidt

Autre projet d'importance pour la commune : le possible regroupement à Mouille-Galand des activités de Sauvin Schmidt.

Actuellement, cette société qui compte environ 160 employés est établie à la Praille, à Bardonnex, à



La Zone industrielle de Mouille-Galand

Palexpo et à l'aéroport.

Quelque 150 personnes sont concernées par cet éventuel regroupement à l'angle entre le chemin de Morglas et le chemin de l'Emeraude sur deux parcelles.

Une décision devrait tomber avant la fin de cette année.

Autre projet, mais désormais gelé, celui du bâtiment artisanal sur la par-

celle 3806 appartenant à la commune.

Trois autres projets existent : le déplacement d'une société d'arts graphiques, l'installation du garage Colarusso Frères dans le prolongement de Technomag SA, et la construction d'une installation en dur pour la société Azzevedo, active dans les aménagements extérieurs.

Du fait que le chemin Delay se termine actuellement en cul-de-sac, des travaux vont débuter ces jours afin de créer une sortie directe sur la route de Satigny.

De ce fait, Trafic Car SA (exportation de véhicules d'occasion) a été réinstallé plus loin. L'Etat ou la Fondation pour les terrains industriels veulent désormais achever l'équipement de Mouille-Galand. Trois parcelles font l'objet de négociations. Celles-ci seront à l'avenir sur le territoire de Meyrin.

En conclusion, la partie est de cette zone industrielle est quasiment achevée, du moins si la totalité des

projets cités se concrétisent.

A court terme, il ne reste qu'une parcelle, sise plus à l'ouest, qui puisse dans l'état être encore attribuée. Dès lors, on ose espérer que ce développement apportera d'ici quelques années de nouvelles rentrées fiscales.

Serge Guertchakoff



(Photos : G. Rüegsegger)

Vernier et le bruit (bis)

Préoccupation majeure de nombreux Verniolans, ainsi que celle des autorités communales : le bruit. Essentiellement celui provoqué par les usagers de la route et par les mouvements des avions. Voici donc trois articles relatifs à : la position de l'Aéroport International de Genève (AIG) en matière de bruit, une intéressante évaluation faite par des experts fédéraux relative aux indemnités qu'il faudra que le canton verse dans le dossier de Cointrin, et la mise à l'enquête d'un plan d'attribution de " degrés de sensibilité " au bruit du trafic routier. Ce plan implique à moyen terme d'importantes dépenses, essentiellement à charge du canton.

Signalons au passage que les élus verniolans ont demandé ce printemps au Conseil d'Etat de bien vouloir leur transmettre l'avis de droit du professeur Knapp. Un document sur lequel le Conseil d'Etat s'est appuyé pour déclarer qu'il invoquerait la prescription pour ne rien déboursier quant aux demandes d'indemnisation relatives à l'Aéroport de Cointrin.

La lettre de la mairie est partie le 13 mai. A ce jour, excepté un avis de réception, aucune réponse n'est venue du gouvernement cantonal. Renseignements pris, cet avis de droit avait été requis par l'Aéroport, dès lors les Verniolans peuvent toujours attendre... De toute manière, tant que la procédure en justice suit son cours, la direction de l'Aéroport n'a pas l'intention de communiquer ce fameux avis de droit à qui que ce soit.

Le coût des nuisances sonores

Dans un rapport récemment sorti, la Commission fédérale pour l'évaluation des valeurs limites d'immissions pour le bruit recommande des valeurs limites permettant d'évaluer le bruit à proximité des aéroports nationaux. La portée et les conséquences financières de la variante recommandée par cette commission au Conseil fédéral sont intéressantes. Pour Cointrin, il en résulte des frais pour le propriétaire des installations estimés à 616 millions, dont 87% pour les indemnités d'expropriation et 13% pour la mise en place de fenêtres antibruit. Ce document est actuellement en consultation. Le canton devra se prononcer à ce propos cet automne.

La loi sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) en vigueur depuis le 1^{er} avril 1987 s'appliquent en principe à toute installation produisant du bruit. Cependant, l'OPB ne comprend pas encore des valeurs limites d'exposition pour tous les types de bruit. C'est ainsi qu'il manque encore des valeurs limites pour l'évaluation du bruit des aéroports nationaux, à savoir : Zurich-Kloten, Genève-Cointrin et Bâle-Mulhouse.

La Commission fédérale pour l'évaluation des valeurs limites d'immissions pour le bruit a déjà publié cinq rapports relatifs : au trafic routier (1979), aux installations civiles de tir (1980), au bruit de l'aviation légère (1981), au trafic ferroviaire (1982) et aux aérodromes militaires (1989). Ils contiennent des propositions de valeurs limites qui ont ensuite servi de base pour l'OPB. Ce sixième rapport a en fait été rendu en septembre 1997. Sa traduction en

français "aimablement offerte par l'Aéroport International de Genève (AIG)" date de janvier 1998. Son contenu est explosif. Alors qu'actuellement on parle d'environ 40 millions de francs pour les fenêtres antibruit, ce chiffre double. Et celui pour les indemnités d'expropriation passe d'une centaine de millions à plus de cinq cent millions. Rappelons que les frais d'isolation seront pris en charge par l'AIG, alors que les indemnités le seront par le canton. " Les valeurs limites recommandées correspondent largement à la variante A recommandée par la majorité du groupe de travail ", peut-on lire dans ce document officiel. Or, les chiffres mentionnés ci-dessus correspondent justement à l'application de la variante A.

D'heure en heure

A Genève, 18 000 personnes sont directement touchées par le bruit du trafic aérien dépassant la valeur limite d'immission. Quelle est-elle ?

La commission propose les valeurs suivantes : pour les zones situées en degré de sensibilité II (soit les zones d'habitations calmes) : 60 dB(A) la journée, 55 dB(A) de 22h à 23h, puis 50 dB(A) de 23h à 6h. Pour les habitations sises en degré de sensibilité III : la limite est de 65 dB(A) la journée, et de 55 dB(A) la nuit.

Trois précisions :

1. La définition du degré de sensibilité est du ressort du canton. Une procédure de mise à l'enquête est justement en cours. Elle s'achève mi-octobre. Les communes étaient appelées à se prononcer à ce propos (voir le texte sur ce sujet).
2. Contrairement au trafic routier, cette commission fédérale préconise pour le trafic aérien de calculer les nuisances en divisant la nuit en trois heures : 22h-23h, 23h-24h et 5h-6h (étant entendu que les vols retardés peuvent atterrir et décoller jusqu'à 0h30, mais ils sont

attribués à la deuxième heure de nuit). L'avantage de cette procédure par rapport à un calcul sur 3 ou 8 heures réside dans la limitation plus efficace d'un niveau maximum, indispensable pour éviter les réactions de réveil. En effet, comme l'ont constaté les experts : un niveau maximum de 55 dB(A) ne doit pas être dépassé si l'on veut éviter une altération des phases de sommeil profond. Il va de soi que cette commission recommande expressément de maintenir la fermeture nocturne existante de 0h à 5h.

3. Jusqu'à présent, la Suisse a utilisé le Noise and Number Index (NNI) pour mesurer l'exposition en Suisse. A partir de mainte-

nant, ce sera le niveau moyen d'évaluation Leq qui sera utilisé. Cette mesure de base est la norme en Europe et dans le monde, c'est aujourd'hui une technique de mesure sûre. Alors que le NNI ne compte que les événements sonores ayant un niveau de pointe de plus de 68 dB(A), le Leq tient également compte du nombre des mouvements, lesquels sont en constante augmentation. En outre, on ne tient pas compte dans le NNI de la durée des événements sonores, ce qui doit être considéré comme une lacune.

S.G.



Une station de mesure de la charge sonore induite par le trafic aérien.

Photo : Flughafendirektion Zurich, Information und Presse

Bilan écologique de l'aéroport

L'Aéroport International de Genève (AIG) met progressivement en place un système de management environnemental. A cette fin, une série de bilans écologiques ont été publiés entre septembre 1996 et février 1998 relatifs aux substances dangereuses, aux risques majeurs, aux déchets, à l'énergie, aux sols, aux eaux, aux milieux naturels (faune et flore) et au bruit.

Ce rapport rappelle le contexte législatif dans lequel évolue Cointrin quant au respect de certaines limites sonores. Voici en outre une synthèse de certains passages.

Légère baisse des nuisances

La charge sonore induite par le trafic aérien dans la région genevoise et plus spécialement aux alentours de l'aéroport ainsi que sur les axes d'envol et d'atterrissage est mesurée par 14 stations de mesure. Deux d'entre elles se situent sur Vernier : l'une au chemin de l'Esplanade, l'autre au chemin des Vidollets. Ce dispositif est sensé fonctionner 24h sur 24. Ces stations sont reliées par lignes téléphoniques directes à un ordinateur central afin de permettre la transmission des niveaux sonores instantanés.

« On constate que les niveaux sonores ont globalement baissé en dix ans et ce malgré l'augmentation considérable du nombre de mouvements. Cette constatation s'explique principalement par le renouvellement des flottes des différentes compagnies

aériennes. Par exemple, entre 1995 et 1996, Swissair a remplacé une importante part de sa flotte de MD80 par des Airbus A320 pour les vols au départ de Genève. Ce seul changement contribue notablement à la diminution de la charge entre ces deux années » indique le bilan de l'AIG.

Un exemple : La station de mesure NMT3 (celle du chemin de l'Esplanade) a vu l'évolution du niveau sonore NNI diurne (6h-22h) passer de 46 dB(A) en 1987 à 44 dB(A) en 1996.

La surtaxe de bruit

Ce rapport rappelle l'existence d'une surtaxe de bruit. Son montant est déterminé par le type de réacteurs de l'aéronef.

Une classification en cinq catégories a été établie. Moins l'avion est bruyant, plus la classe dans laquelle il est rangé est élevée, moins il est taxé.

Afin de tenir compte du renouvellement des flottes des compagnies, la répartition des classes de surtaxe de bruit est périodiquement revue.

L'échelle actuellement en vigueur a été modifiée en 1992.

Ainsi, l'avion le plus bruyant versera 800 francs (classe I), alors que le moins bruyant (classe V) ne versera rien.

Ces redevances sont affectées à un fond spécial « destiné à subventionner l'ensemble des mesures de protection de l'environnement prises par l'AIG ». Il a ainsi été utilisé, selon l'AIG pour financer les dépenses suivantes :

- mur antibruit du centre d'aviation générale
- renouvellement et amélioration du système de mesure du bruit (MIABA)
- participation à la modification acoustique des avions d'écolage

- de l'Aéro-club de Genève
- financement de bilan écologique
- mesures d'insonorisation des habitations riveraines qui remplissent les conditions fixées par le Tribunal Fédéral
- étude pour la construction d'un amortisseur de bruit pour les avions dont l'envergure dépasse 24 mètres et/ou l'empennage est supérieur à 7 mètres
- étude en vue du remplacement des groupes auxiliaires de puissance embarqués par un système d'approvisionnement de courant électrique et d'air comprimé fixe.

Pas plus de 40 millions

Dans son étude sectorielle basée sur le bruit, l'AIG rappelle l'analyse effectuée en 1995 par le Centre d'étude technique en aménagement du terri-

toire (CETAT) : " Les résultats de cette étude montrent que le changement des fenêtres construites avant 1974 dans l'emprise des zones NNI s'élèveraient à environ 41 millions de francs. (...) Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'AIG a réaffirmé en date du 28 avril 1998, sa volonté de procéder sur une base volontaire, et à bien plaisir, à l'insonorisation de certaines habitations autour de l'aéroport. L'AIG entend procéder aux insonorisations susmentionnées sur une base volontaire et selon un ordre de priorité décroissant en fonction de l'éloignement de l'aéroport. Ceci dans les limites d'un montant de 40 millions affecté à cette fin dans son fond sur-taxe bruit ".

Il est rappelé le programme d'investissements 1996-2005 :

- La construction d'un grand amortisseur de bruit à l'intérieur duquel

pourront être effectués tous les essais de moteurs des avions d'une envergure supérieure à 24 mètres. Cette réalisation permettra de diminuer les nuisances dans la zone riveraine du Grand-Saconnex.

- Le remplacement progressif des groupes auxiliaires de puissance par des installations fixes d'alimentation en fluides des avions. Cela contribuera à réduire le bruit d'exploitation. Ce projet prévoit d'équiper dans un premier temps les satellites 30 et 40. En outre, le rapport indique que " l'AIG pourrait par exemple étendre les heures de restriction des avions les plus bruyants, voire même les interdire avant l'interdiction totale prévue au 31 mars 2002 par l'ordonnance sur les restrictions d'utilisation des avions à réaction ".

S.G.

Conseil d'Etat désavoué : l'ARAG informe les riverains de l'Aéroport

Les habitants de Vernier, commune riveraine de l'Aéroport, se souviendront de la décision de leur conseil municipal qui a qualifié d'" inique " la décision du printemps dernier du Conseil d'Etat d'invoquer la prescription des prétentions en indemnité et insonorisation.

Mercredi 23 septembre, le Tribunal Fédéral a tranché, de manière à faire jurisprudence, le cas d'un riverain qui avait déposé sa demande en août 1992, dans le délai prescrit par la publication de la Feuille d'avis officielle. Le Tribunal Fédéral a estimé que ces prétentions ne sont pas prescrites. Son combat d'arrière-garde fut donc court et peu glorieux.

Il faudra attendre les motifs écrits de cet arrêt pour en tirer toutes les conclusions nécessaires. La délibération des juges fédéraux permet cependant un certain nombre de considérations :

Premièrement, à une majorité de quatre contre un, les juges fédéraux ont souligné que la situation juridique des riverains, notamment compte tenu des procédures choisies par l'Etat de Genève, n'était pas claire. Certains juges ont relevé en outre que, dans la mesure où l'annexe à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit concernant l'Aéroport n'est pas encore en vigueur, toute incertitude n'est pas

levée. Ils en ont conclu que, même s'il y a un délai de prescription, qui est de cinq ans, et qui doit commencer à courir à partir du moment où l'on a pu estimer les nuisances excessives, on doit tenir compte des particularités de Genève.

Les juges fédéraux ont également mentionné qu'eux-mêmes se trouvaient dans l'incertitude lors de la délibération de 1995, qui a abouti à la décision de principe.

Selon la Commission fédérale d'estimation, d'ailleurs, ce n'est qu'à partir de juillet 1995 que les riverains pouvaient se faire une idée concrète de leurs droits aux indemnités.

Le Tribunal Fédéral n'a donc pas fixé formellement le jour du début de ce délai, car cela n'était pas nécessaire dans le cas qui lui était soumis. La délibération semble toutefois montrer que le délai de prescription de 5 ans a pu commencer à courir en juillet 1995 seulement.

Cela implique que les propriétaires qui n'auraient pas encore demandé des indemnités pourraient vraisemblablement encore le faire aujourd'hui, s'ils remplissent les conditions fixées par la décision de 1995, à savoir :

1. acquisition de leur parcelle avant le 1^{er} janvier 1961 (ou acquisition postérieure mais par voie de succession provenant d'une personne ayant elle acquis avant cette date)

2. Exposition à des nuisances excessives La majeure partie des habitants de Vernier se trouve dans une zone où les nuisances sont excessives. Par ailleurs, l'Etat de Genève a mis en consultation le plan des degrés de sensibilité au bruit. Les personnes concernées devraient faire leurs observations d'ici au 16 octobre prochain. Il est important que chaque propriétaire se renseigne auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) sur la situation de sa parcelle. En effet, si l'attribution d'un degré de sensibilité n'est pas correcte, elle peut avoir pour effet de supprimer le droit à l'indemnité

3. Enfin, les mesures doivent également profiter aux locataires (par le biais d'éventuelles diminutions de loyer ou l'insonorisation de leurs appartements).

Le cas échéant, l'Association des riverains de l'Aéroport de Genève (ARAG, c.p. 303, 1217 Meyrin 1) peut donner des renseignements supplémentaires.

Pour le comité :
Gérald Page, Président

Le coûteux assainissement du bruit routier

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a mis à l'enquête publique jusqu'au 16 octobre le projet fixant des " degrés de sensibilité " (DS) au bruit pour l'ensemble du canton. Chaque commune était appelée à se prononcer. L'un des enjeux est de permettre la définition des mesures à prendre pour lutter contre le bruit routier. Selon une estimation, le coût pour Vernier varie entre 7,5 et 10,9 millions de francs à charge du canton et entre 750 000 et 1,1 million de francs à charge de la commune. Ces mesures pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Confédération, comme c'est le cas pour l'actuelle réfection du viaduc de l'Ecu.

La législation fédérale fait obligation aux cantons de prévoir des mesures de planification pour leur territoire. Il appartient ainsi à l'autorité de fixer les niveaux de bruit admissibles dans des périmètres définis. Ces niveaux de bruit pour des lieux délimités sont appelés " degrés de sensibilité " (DS). A Genève, des DS ont été attribués de manières très ponctuelles à l'occasion de l'adoption de nouveaux plans localisés de quartier. Devant aller de l'avant afin d'appliquer le droit fédéral, l'Etat a mis à l'enquête un plan. Il s'appuie sur le cadastre du bruit, achevé voici quelques années. Une fois entré en vigueur, il nécessitera à moyen terme l'assainissement des tronçons routiers les plus bruyants.

7,2 kilomètres de façades

A Vernier, selon ce cadastre, ce sont 7,2 kilomètres de façades qui sont sinistrées. Soit pour les routes cantonales : 134 façades exposées à des nuisances supérieures aux valeurs

d'alarme (70 décibels de jour et 65 décibels de nuit) et 628 façades où le bruit dépasse la valeur limite d'immission en DS III (Soit 65 décibels de jour et 55 décibels de nuit). Pour les routes communales, ce sont 9 façades où le bruit dépasse les valeurs d'alarme et 117 façades où il dépasse les valeurs limites d'immission en DS III.

Les mesures à prendre ne concernent pas uniquement la pose de doubles vitrages, mais parfois aussi l'installation d'écrans. Il en va ainsi avec le rehaussement des parapets du viaduc de l'Ecu de 1m à 1m50 avec un " béton de lave " dont la particularité est d'être poreux et donc de mieux absorber les nuisances. A ce propos, signalons que la fin du chantier est annoncée pour le 18 décembre.

Troisième mesure efficace : la pose d'un revêtement antibruit. Un des meilleurs enrobés peu bruyant se nomme Colsoft. Il diminue le bruit de roulement de plus de 5 dB(A).

Avec un tel gain, le passage de 100 véhicules devient égal en terme de bruit au passage de 30 véhicules. Colsoft est fabriqué en utilisant des granulats de caoutchouc provenant des pneus usagés.

7000 m² de cet enrobé ont été posés l'an passé à la rue Lect, à Meyrin.

Quatre axes devront être prioritairement assainis :

1^{er} niveau

- le tronçon allant du pont Butin au pont de l'Ecu
- l'avenue de Châtelaine (entre l'av. Henri-Golay et le pont de l'Ecu)

2^e niveau

- le carrefour du Bouchet et la route de Meyrin (jusqu'au chemin de l'Etang)

Signalons encore l'avenue Louis-Casai, classée parmi les trente routes les plus bruyantes la nuit.

S.G.

Avis aux propriétaires

Dans un courrier adressé à fin août aux propriétaires de parcelles touchées par les nuisances de l'Aéroport, le Conseiller d'Etat Laurent Moutinot incite ces derniers à retirer leurs demandes d'indemnisation d'ici au 30 septembre 1998.

Les autorités communales recommandent à ces personnes de ne pas retirer leurs demandes sans s'être informé sur le bien fondé de la demande du Département.

Il se peut en effet qu'un dossier pose des questions qui devraient être tranchées par la commission fédérale d'estimation.



Les travaux au viaduc de l'Ecu.

(G. Rüeggsegger)

Le maire Gabrielle Falquet transmet quelques communications : la population communale continue à baisser régulièrement. A fin août, Vernier comptait 28775 habitants, soit 140 de moins que lors du début de l'été. Une baisse du nombre de chômeurs est également constatée : à fin juillet, 980 sans emploi étaient recensés.

A partir du 14 octobre, les communes de Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier organisent des cours de formation pour les futurs indépendants et créateurs d'entreprise, en collaboration avec la Banque Cantonale de Genève et le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

Les effectifs de la rentrée scolaire 1998-1999 révèlent une légère baisse du nombre d'élèves : 3047 enfants sont en effet entrés en classe le 31 août dernier, contre 3102 l'an passé. Cette petite diminution a permis de fermer deux classes au Lignon.

Laurent Moutinot, président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, a rejeté la demande d'indemnité de la commune eu égard au fait que la parcelle pour laquelle elle avait été déposée a été acquise après 1961. Il a suggéré à la commune de renoncer par écrit à toute prétention, ce que le Conseil administratif a refusé, préférant laisser à la Commission fédérale d'estimation le soin de régler la question.

Etude du patrimoine

Le 23 juin dernier, les élus avaient envoyé en commission une demande de crédit de 260 000 francs. Lors de la séance du 14 septembre, ils ont approuvé à l'unanimité cette dépense. Cette somme doit servir à financer une étude du patrimoine immobilier communal selon la méthode MER-Habitat. Cette technique établie par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève permet à la fois de diagnostiquer l'état d'un bâtiment et de calculer au préalable le coût de la remise en état.

La société Atlante Management Immobilier se chargera d'établir ce diagnostic pour les 50 objets du patrimoine communal. Par ailleurs, ce travail servira à intégrer des données

précises dans le Système d'information du territoire communal (SITC) quant à ces 50 objets et aux 140 parcelles communales.

Emprunt à échéance

Les élus ont aussi accepté à l'unanimité de cautionner le renouvellement d'un emprunt de 33 millions de francs en faveur de la Fondation des maisons communales (FMCV) effectué par le biais de la coopérative financière des communes genevoises (COFICOGE). Datant de 1990, cet emprunt d'une durée de dix ans était au taux fixe de 7,25%. Mais il était assorti de la possibilité pour la COFICOGE de le dénoncer de manière anticipée deux ans avant son terme. Le poids des intérêts de cet

emprunt est très lourd pour la FMCV puisqu'il représente une charge annuelle de près de 2,4 millions de francs. Il sera remboursé le 5 novembre prochain en le reconvertissant par un autre emprunt. Lequel devait être garanti par le cautionnement de la commune, raison de ce vote. Le taux des nouveaux emprunts sera proche des 4%, d'où d'importantes économies pour la FMCV.

Enfin, après diverses questions, les élus envoient en commission deux nouveaux objets : l'étude d'un préavis à la dérogation au rapport des surfaces sur la parcelle 2020 au chemin des Sellières et l'adhésion de la commune aux principes de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle.

S.G.

CREDIT PERSONNEL

Assurance perte d'emploi
sans majoration de taux, couvrant 50%
des mensualités (37 mois maximum)
Conditions & informations au
022 / 809 39 39

**Quand il s'agit d'argent,
rien ne remplace la confiance**

Exemple:
Le coût d'un crédit personnel de CHF 10'000.- octroyé le 30 du mois, remboursable en 24 mensualités de CHF 458,40, est de CHF 1001,60 (déductible fiscalement) pour un **taux annuel effectif global de 9,75%**.

 **Banque Cantonale
de Genève**

UNE QUESTION DE CARACTÈRE

Agence de Vernier: route de Vernier 219, 1214 Vernier, Tél. 809 77 00

Vous avez entre 16 et 25 ans !
Vous aimez écrire des poésies, contes ou nouvelles !
Alors, participez au

Prix littéraire de la Commune de Vernier pour jeunes auteurs 1999

Chaque genre sera récompensé selon deux catégories d'âge, (de 16 à 20 ans et de 21 à 25 ans), par des prix en espèces. Un recueil sera édité.

Date de clôture du concours : 30 novembre 1998

Règlement à disposition au Service culturel, ☎ 306 06 86

Mieux vivre à Aïre-Le Lignon

Comme vous le savez une fête " Mieux vivre à Aïre-Le Lignon " s'est déroulée les 25 et 26 avril dernier. Celle-ci était l'aboutissement de longs mois de réflexion et de travail autour de la violence dans le quartier.

Dans le bilan de cette fête est ressortie l'envie de créer un conseil de quartier et un lieu représentatif des habitants de ce quartier, lieu destiné aux gens de tous âges et de toutes nationalités. Un lieu qui permet à ceux qui le veulent :

- de se rencontrer
- d'échanger des idées qui pourront être développées
- d'échanger de l'information.

Un lieu qui ait pour but de :

- collaborer
- s'entraider
- débattre de points qui émergent dans la cité.

Un lieu de médiation, de conseil.

Des réunions ont eu lieu depuis cette fête, réunissant des habitants et des professionnels du quartier, afin de trouver des moyens de créer un tel lieu. Ce projet commence à prendre forme grâce à l'envie et l'intérêt que certains habitants portent à ce projet.

Si, vous aussi, vous êtes intéressés à participer à la création d'un tel lieu dans votre quartier, vous pouvez nous téléphoner. " Collectif Mieux Vivre ", Maison de quartier, tél. 796 92 66 (Lotti Morand ou Luis Perez).

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Vous habitez la commune et fêtez vos **50, 60 ou 70 ans de mariage en 1998** ou vous connaissez des couples concernés :

Une sympathique collation réunira les heureux époux et nos Autorités en fin d'année, alors **prenez contact rapidement avec le Service culturel de la commune de Vernier, rue du Village 1, Vernier, tél 306 06 86.**

Association Maison du Quartier de Vernier

Cours de Rock and roll, initiation à la danse.

De 7 à 10 ans. Possibilité de compétition.

Mercredi de 16h30 à 17h30.

Ecole des Ranches I, salle de rythmique.

Fr. 240.- par année.

Inscriptions et renseignements :

Roberto Zuliani, tél. 786 65 03 ou

Amédéo Zuliani, tél. 733 36 45, l'après-midi.

Le papier et le carton

POURQUOI LES RÉCUPÉRER ?

En récupérant les vieux papiers, on peut fabriquer des produits recyclés et, ainsi, **préserver les ressources en bois**.

Pour la production du papier recyclé à 100%, **la dépense énergétique est de 55% inférieure** à celle d'un papier fabriqué à partir de fibres de bois neuves.

En terme de pollution atmosphérique et de consommation d'eau, le papier recyclé présente un **meilleur bilan écologique** que le papier fabriqué à base de fibres neuves.

La récupération du papier et du carton est aisée et contribue grandement à **diminuer les quantités d'ordures ménagères** à traiter.

Cette récupération représente d'importantes économies en taxes d'incinération (taxe d'incinération des ordures ménagères aux Cheneviers Fr. 215.-/tonne en 1998). On estime que la récupération du papier et du

carton coûte en moyenne Fr. 125.-/tonne aux communes.

QUE FAUT-IL RÉCUPÉRER ?

Dans les ménages :

En règle générale, toutes les qualités de papier (journaux, papier à lettres, magazines, enveloppes, emballages, etc.) et de carton sont collectées en vrac.

Sur le lieu de travail :

Dans les activités du secteur tertiaire, il vaut la peine de séparer le papier blanc et le papier d'ordinateur des autres qualités de papier. En effet, ces papiers sont des qualités prisées par les récupérateurs, à condition qu'elles soient récoltées séparément.

Attention : les papiers d'emballage pour fleurs, les mouchoirs et serviettes en papier, le papier vernissé, les feuilles autocollantes, les enveloppes matelassées, les papiers et cartons souillés (alimentaires) et

les emballages composites (par ex. briques carton/alu/plastique) **ne sont pas récupérables**.

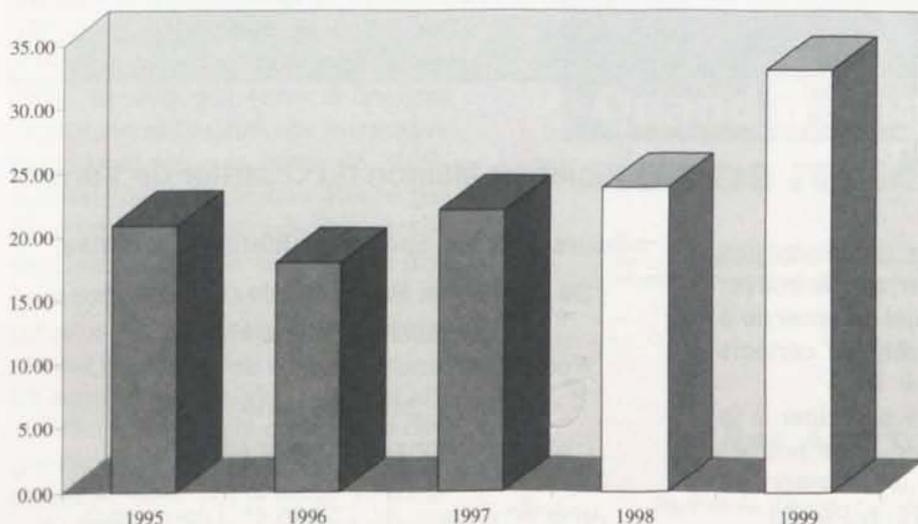
En 1996, environ 67% du papier et du carton consommés dans notre pays ont été collectés et recyclés. Les papiers collectés sont triés selon leur qualité (papier blanc, papier de couleur, carton, magazine, etc.), avant d'être traités puis recyclés en de nouveaux produits.

- Contribuez à la promotion du marché du papier recyclé en l'utilisant aussi souvent que possible : dans le ménage (essuie-tout, papier WC, etc.) et au bureau (photocopies, feuilles de note, etc.).
- En refusant les prospectus publicitaires grâce à un autocollant placé sur votre boîte à lettre, vous évitez un gaspillage inutile de papier.

Pour en savoir plus :
Inf-eau-déchets, tél. 327 47 11,
9h-12h et 14h-16h.

Le papier

Année	Projection				
	1995	1996	1997	1998	1999
kg/hab.	20.90	18.00	22.10	23.88	33.15



Le papier représente une grande partie de nos déchets ménagés. Nous en avons recyclé 637,87 tonnes en 1997. Ce chiffre peut vous sembler important, cependant il pourrait être triplé. En effet, nous avons constaté, suite à des tests sur plusieurs familles, que le poids de papier récupéré par habitant sur une année devrait être d'environ 60 kg, alors qu'en 1997, il n'était que de 22,10 kg.

Afin d'augmenter ce taux de récupération, nous avons pris les mesures suivantes :

- Depuis le 1er septembre, le tri systématique du papier se fait dans les services communaux. Tous les courriers, publicités, journaux et cartons sont désormais récupérés.
- Chaque classe des écoles de la commune est munie depuis mi-septembre de corbeilles à papier.

Le bon fonctionnement du tri est en charge des concierges.

- Nous avons également débuté un projet visant à récupérer le papier déposé dans les poubelles des boîtes au lettres.

En effet, rares sont les concierges qui amènent le contenu de ces poubelles aux bennes de récupération. Nous avons donc instauré le ramassage du papier dans les allées de la cité du Lignon afin de déterminer si ce service est rentable.

Pour nous aider, il vous suffit de récupérer tout le papier et carton que vous utilisez et de l'amener dans les bennes situées aux emplacements cités ci-contre. Il est également important de choisir vos achats. Mieux vaut privilégier des produits avec peu ou pas d'emballage.

EMPLACEMENTS DES BENNES À PAPIER :

- | | |
|--------------------|---|
| 1. Vernier I | Via de Coisson, au fond du parking de l'école |
| 2. Vernier II | Angle chemin de l'Echarpine, route de Vernier |
| 3. Vernier III | Jumbo, en face du bâtiment des Coquelicots. |
| 4. Avanchet-Jura | Face rue du Grand-Bay 16 |
| 5. Balexert | Parking avenue de Crozet, face au Jardin Robinson |
| 6. Châtelaine | Derrière l'école de Châtelaine |
| 7. Libellules | Avenue des Libellules, face au No 2 |
| 8. Haut-d'Aire | Face à l'école, chemin de Grandchamp
Emplacement éventuellement déplacé dans le parking du cimetière d'Aire. |
| 9. Bas-d'Aire | Angle chemin du Renard et chemin des Sellières. |
| 10. Cité du Lignon | Derrière le patio du Centre commercial. |
| 11. Balexert | Centre commercial, parking inférieur. |
| 12. Lignon | Tours Lignon, terminus. |

Ramassages ménagers

Déchets encombrants mardis 3 novembre et 1er décembre

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas, pneus, skis....

Déchets métalliques jeudis 5 novembre et 3 décembre

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques, jantes...

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette "recyclable" qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre de voirie ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Mot caché

Nous remercions tous les participants au concours du dernier « Informations Vernier », dont voici le nom des gagnants :

Mme Claudine Devinenti
M. Albert Apothéloz
Mme Lilia Bove
Mme Elin Morel
M. Bernard Hartmann

qui ont chacun gagné
2 entrées
à la piscine du Lignon.

ATTENTION

Depuis le 1er juillet 1998 est entré en vigueur une nouvelle ordonnance concernant la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électroniques et électriques.

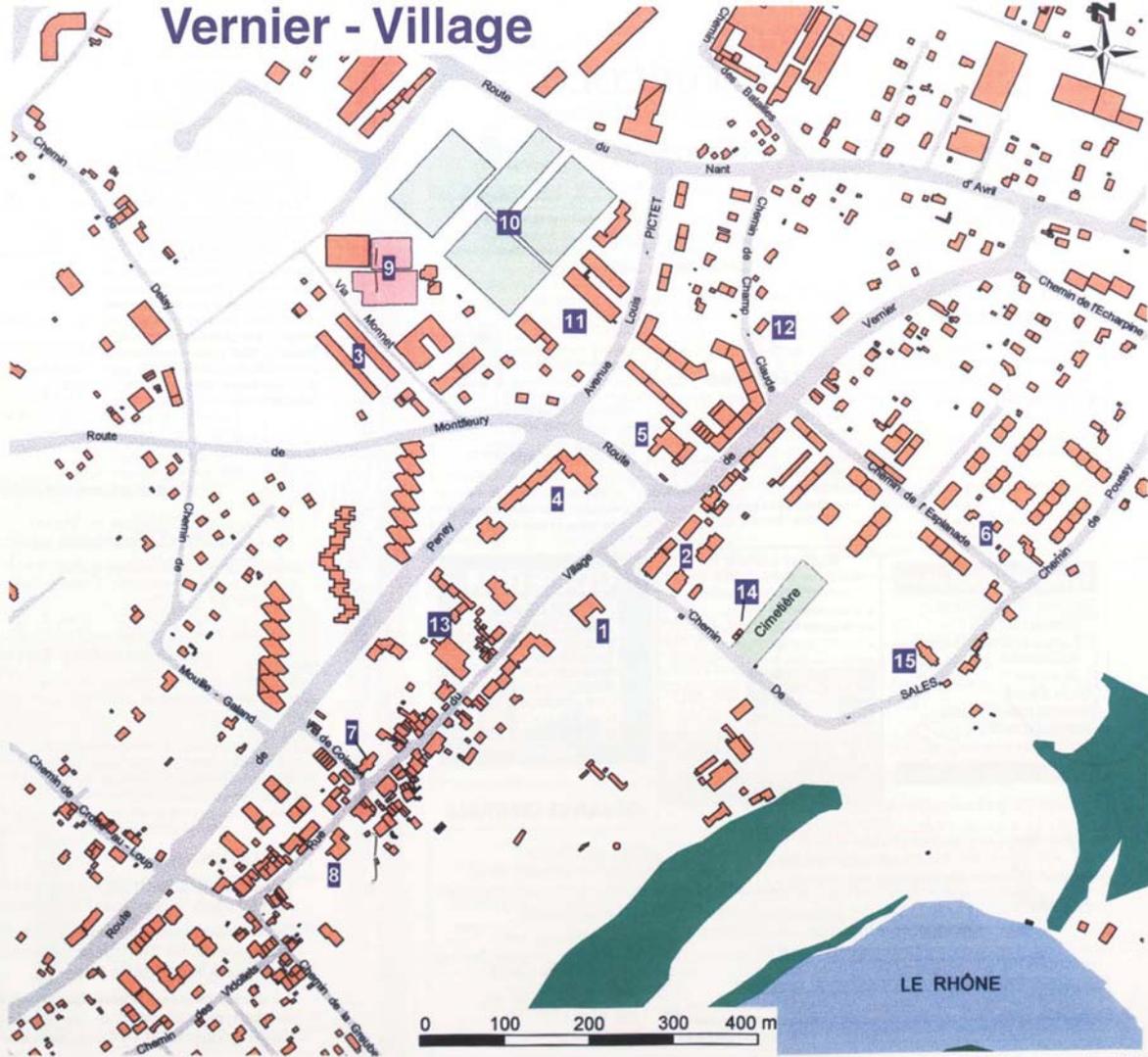
Dorénavant, toute personne qui se défait d'un appareil est tenu de le rendre à un commerçant, un fabricant, un importateur ou une entreprise d'élimination, par exemple la Migros ou la Coop.

La personne devra s'acquitter d'une taxe, à moins qu'elle ne rachète un objet du même type, excepté pour les appareils informatiques et de bureautique qui sont repris gratuitement au Cargo domicile, 6 route des Jeunes, tél. 308 90 00.

COMMUNE DE VERNIER



- 1 Mairie
- 2 Service social
Police municipale
Service culturel
Service des bâtiments
- 3 Centre de voirie
- 4 Ecole des Ranches I et II
- 5 Ecole de Vernier-Place
- 6 Ecole de Poussy
- 7 Ecole de Vernier-Village
- 8 Maison Chauvet-Lullin
Jardin d'enfants "Le Trèfle"
Bibliothèque municipale
- 9 Tennis de Vernier
- 10 Stade de Vernier
- 11 Boulodrome
- 12 Club des aînés de Vernier
- 13 Centre de quartier
- 14 Paroisse protestante de Vernier
- 15 Paroisse catholique de Vernier





Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaïne
Tél. 022/796 94 60 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21



G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2A, ch. du Sorbier
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier
1217 Meyrin Tél. 341 08 43

NATEL: 079/203 99 62
FAX: 341 67 72

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaïne
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

Ecole BER Genève

Nouveau : 6^e spécialisée
Classes du **CYCLE** et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

Buffet Lunch ...

... tous les dimanche de 11h30 à 14h00
au restaurant **La Récolte**

- ♦ de succulents plats chauds,
- ♦ d'attrayantes salades de saison,
- ♦ des crêpes et des gauffres,
- ♦ et un merveilleux buffet de douceurs



Sfr. 39.⁵⁰

Réervations au 710 30 52

Forum
Park Hotel

(anciennement Hôtel Ponta)
75-77 av. Louis Casar 1216 Cointrin/GE

COGERIM

GERANCE
IMMOBILIERE
PLANS FINANCIERS
CONSEILS
ENTRETIEN
IMMEUBLES
& PARCS

GENÈVE

GÉRANCE CENTRALE

Rue Grange-Lévrier 21
1220 AVANCHET-PARC

Tél. 979 04 90

Fax 796 28 48



Ernest AHAMMER

Maîtrise Fédérale

INSTALLATIONS THERMIQUES

Etudes - Devis - Conseils expertises
Réalisation - Entretien - Surveillance
Dépannage 24 h. sur 24 h.

BUREAU

91, av. de Châtelaïne
1219 Châtelaïne
Tél. (022) 796 74 74
FAX (022) 796 90 41

ATELIER

115, rte de Vernier
1219 Châtelaïne
Tél. (022) 796 84 81

Les chantiers de l'opéra

Opéra en création : les chercheurs d'or

Ateliers chœurs d'adultes et d'enfants

La préparation artistique de notre grande création a commencé. Le 24 septembre a eu lieu la présentation de notre projet à la Maison Chauvet-Lullin. Durant septembre encore, les solistes ont été retenus, les plans de travail effectués, les dossiers des différents ateliers constitués. Un comité d'organisation s'est mis en place qui se réunit régulièrement : la phase de réalisation a démarré !

Le texte du livret a été revu et édité cet été tandis que commençait la composition musicale.

La partition chant-piano sera disponible pour Noël, mais les répétitions commenceront déjà dès novembre, car les parties de chœur sont importantes. Celui-ci, formé de 4 voix de femmes et de 2 voix d'hommes, ainsi que le chœur d'enfants à une voix, constituent une sorte de colonne vertébrale de l'œuvre par leur présence et leur engagement, autant vocal que scénique.

Cela veut dire que les répétitions, toutes dirigées par le compositeur Jean-Marie Curti, ne seront pas ennuyeuses ! Elles auront toutes lieu sur la scène de la salle des Fêtes du Lignon, le lundi soir dès le 2 novembre ; dans une première période, de 18h à 20h30 pour les messieurs et de 20h à 22h pour les dames puis, tous ensemble de 20h15 à 22h15 dès février 1999.

Pour tous les chœurs, il faut de bonnes voix, de la mémoire plus que du solfège, et de l'engagement.

C'est le dernier moment de vous annoncer au Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86, si vous voulez en être. Vous y serez les bienvenus, sur inscription uniquement.

Pour le chœur d'enfants, des tractations sont en cours avec des classes de Vernier.

Les enfants désireux d'y participer peuvent s'inscrire également au Service culturel, tél. 306 06 86, où des précisions seront données aux parents.

Camp de neige

du 28 décembre 1998 au 2 janvier 1999
Chalet d'En-Haut - Planachaux sur Champéry (VS)

Vernier Bois-Gentil

Camp pour enfants de 7 à 12 ans

La saison des sports d'hiver approchant à grands pas, inscrivez d'ores et déjà vos enfants vu le nombre de places limité.

Fr. 360.- (tout compris)

Renseignements et inscriptions : tél. 306 06 06

Tennis d'Aïre

Locations des courts couverts

Du 26 octobre 1998 au 28 mars 1999 de 9h à 22h

Tennis court couvert (location pour 1h/semaine)		
Abonnement	périodes pleines + week-end (lun-ven 12h-14h et 17h-22h)	Fr. 260.-
	période creuses (lun-ven 9h-12h et 14h-17h)	Fr. 230.-
1 heure		Fr. 13.-
1 heure jusqu'à 18 ans		Fr. 8.-

Badminton court couvert (location pour 1h/semaine)		
A. Abonnement	périodes pleines	Fr. 200.-
	périodes creuses	Fr. 170.-
B. Abonnement	pour 10 x 1 heure + 1 période gratuite jusqu'à 18 ans	Fr. 100.- Fr. 80.-
1 heure		Fr. 10.-
jusqu'à 18 ans		Fr. 8.-

Attention : la buvette et les vestiaires seront fermés du 21 décembre 1998 au 3 janvier 1999.

Les personnes en possession d'un abonnement A pourront accéder aux courts couverts

Tennis location des courts extérieurs

Du 26 octobre 1998 au 28 mars 1999

Lundi-mardi 9h-16h, Mercredi 9h-15h	
Jeudi 9h-16h, Vendredi-samedi-dimanche 9h-22h	
1 heure	Fr. 8.-
1 heure jusqu'à 18 ans	Fr. 5.-

Attention : les courts extérieurs seront fermés du 21 décembre 1998 au 3 janvier 1999

Renseignements : Tennis d'Aïre, 17, ch. des Lézards, 1219 Le Lignon, tél. 796 21 98.

Ecole suisse de ski alpin Ecole suisse de snowboard

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés).

Cours de snowboard pour enfants de 10 à 16 ans ayant déjà skié (débutants, moyens, avancés).

Organisés par le service des sports avec la collaboration technique de l'Ecole suisse de ski de Genève.

Périodes de 4 mercredis (à choix) :

1^{ère} période du 6, 13, 20 et 27 janvier 1999,

2^e période du 3, 10 et 24 février et 3 mars 1999.

Lieu : Les Houches (Chamonix)

Prix par période : Fr. 170.- tout compris (transports, leçons de ski, remontées mécaniques, pique-niques).

Renseignements et inscriptions : Service des sports, 30, rte du Bois-des-Frères (piscine), tél. 796 62 96 (le matin).

Echos des clubs d'aînés

Bienvenue au club d'Avanchet !

Voici en quelques mots une présentation du plus petit club de Vernier : celui d'Avanchet !

Lorsque le nombre de membres est restreint et qu'une partie d'entre eux ont de la peine à se déplacer, gérer un club d'aînés avec dynamisme demande de l'imagination !

Manger ensemble

Nous le savons tous : un repas pris en commun est un moment de plaisir très apprécié, en particulier par les personnes seules. C'est l'occasion de manger un repas chaud et complet, dans une ambiance amicale et en bonne compagnie.

Pendant de nombreuses années, la présidente et son mari, soutenus par des membres, ont confectionné ces repas au club d'Avanchet.

Mais aujourd'hui, les forces ont du mal à se renouveler et, si les jeux de cartes et de scrabble trouvent sans difficultés des adeptes, il fallait trouver une autre solution pour assurer ce moment si précieux dans la vie d'une association.

Le club a donc pris contact avec le cuisinier du Paradox (la brasserie d'Avanchet). C'est ainsi que depuis plus d'un an, chaque mardi midi, les membres du club d'aînés se retrouvent pour un repas en commun à la brasserie, à prix préférentiel. A cette occasion, ceux-ci expriment leur désir pour le repas de la semaine suivante, ce qui permet à la présidente d'établir le menu avec le cuisinier. Ces repas ont un grand succès, même pendant l'été, période de vacances où le club est fermé !

Faire au mieux avec de petits moyens

La somme récoltée avec les cotisations est peu élevée, et les charges de base (téléphone, assurances, etc.) importantes ! Grâce à une gestion financière rigoureuse, le club a pu faire deux courses cette année : une demi-journée à Chamonix avec un goûter dans une ferme-auberge, et une sortie d'une journée à Talloires autour d'un délicieux repas servi dans une ambiance détendue et courtoise.

Pour réduire les frais de déplacement, le club utilise entre autres les deux minibus de l'Amitié lors de ses sorties. Merci à la Croix-Rouge qui les met à disposition pour des sommes modiques.

Au club d'aînés, il n'y a pas que les repas et les excursions : à l'occasion des fêtes de fin d'année, le club reçoit des classes d'école et également la chorale du club des aînés du Grand-Saconnex qui animent musicalement ces moments.

Enfin, tout au long de l'année, en dehors du simple plaisir de se retrouver une fois par semaine autour d'une tasse de thé ou de venir " taper le carton ", un animateur du CAD soutient les activités du club et propose des animations thématiques.

C'est Monsieur Roger Bonny, le mari de la présidente, qui anime jeux et projections vidéos dans l'intervalle. Enfin, la présidente anime des jeux qui stimulent la mémoire de chacun !

En un mot comme en cent....

Si le club d'Avanchet ne compte qu'une trentaine de membres, c'est un lieu où l'on se sent bien, à l'écoute les uns des autres, où l'on est heureux.

La présidente, Madame Hedwige Bonny, qui siège maintenant depuis 19 ans, ainsi que le comité et les membres du club vous invitent à les rejoindre tous les mardis après-midi ! Le club d'aînés, un bon moyen pour rompre la solitude !

Le Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Depuis sa fondation, le club des aînés reste très dynamique et toujours très occupé par ses activités.

Réunis comme une grande famille du quartier de Balexert et environs, notre club, comme tous les clubs d'aînés, accueille volontiers des membres d'autres quartiers.

C'est toujours avec plaisir que nous nous retrouvons 3 après-midi par semaine pour jouer aux cartes ou être ensemble.

En été, nous organisons une excursion par mois en France ou en Suisse : très appréciées !

Chaque année, nous partons en septembre pour 4 jours, en 1998 pour une balade dans le Piémont et à Turin : c'était super, excellente ambiance.

Deux fois par année, nous participons à une conférence-débat sur des sujets à l'ordre du jour.

Le club a également beaucoup de contacts chaleureux avec les enfants et les maîtres de l'école du quartier. A Pâques, nous avons fait découvrir aux enfants la teinture des œufs avec des produits naturels. Nous avons

Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny
21, rue du Grand-Bay
1220 Les Avanchets
Tél. 796 99 59 (privé)
Ouverture
le mardi
de 13h30 à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Aimée Brandt
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 796 60 83
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Mme Lucette L'Haire
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

aussi passé une matinée à jouer au " Rummy ".

stand de sandwiches, salades maison et jeux lors des Promotions. Cette



Fin juin, nous offrons aux enfants des " tartines maison " : rencontre joyeuse et très animée pour laquelle nous fabriquons 600 tartines ! Les enfants, ravis, se régalaient... et les maîtres aussi !

Chaque année, notre club tient un

année, la pluie était de la partie.

Au cours de l'été, nous rendons visite aux enfants du Centre aéré de Frangy, une fois en organisant des jeux, une autre fois en jouant et chantant au son de l'accordéon de Madame Lavorel. Quelle joie de retrouver tous ces enfants !

L'Avent est encore l'occasion d'une rencontre avec les enfants puisque plusieurs dames se rendent à l'école de Balexert pour apprendre aux petits à rouler la pâte et faire des petits biscuits qu'ils offriront à leurs parents.

La fin de l'année nous apporte les fêtes de l'Escalade et de Noël au cours desquelles nous retrouvons les enfants : chants et ballets sont très appréciés des aînés et suivis d'une collation pour tous.

A Noël, chaque membre reçoit de la part des enfants une carte de vœux pour Noël et un petit cadeau.

Enfin, il y a quelques années, des membres du club de Châtelaine-Balexert ainsi que du club de Carouge ont constitué une équipe de bénévoles qui assurent les gardes du week-end au CAD, Centre d'animation pour retraités, situé à la Chapelle sur Carouge.

En effet, sans ces bénévoles, le CAD serait fermé le week-end, alors que beaucoup de personnes ne savent pas où aller, car le dimanche presque tout est fermé.

A l'instigation des cinq clubs d'aînés de la commune, nous vous convions à une

conférence-débat

organisée par le service social communal sur le thème de

" L'aide et soins à domicile "

le mercredi 4 novembre 1998, dès 14h30

à la grande salle de l'école d'Avanchet-Salève.

L'aide et les soins à domicile sont en pleine évolution, 22 centres d'action sociale et de santé (CASS) ont vu le jour sur tout le canton.

Nous allons nous pencher plus précisément sur le fonctionnement du CASS de Vernier :

- A qui s'adresser pour demander de l'aide ?
- Quels sont les différents professionnels qui interviennent ?
- Comment s'organise un retour à domicile ?

Afin de nous aider à répondre à ces diverses questions nous avons convié : un représentant du SASCOM, un représentant de l'AGAD et une personne travaillant en milieu hospitalier.

Comme chaque année, la conférence sera suivie d'une collation à laquelle tous les participants sont conviés. D'autre part, un car spécial est mis à disposition et circulera selon l'horaire suivant :

- 13h50 Village de Vernier, parking de l'Ecole des Ranches
- 14h Local des aînés des Libellules, rte de l'Usine-à-Gaz
- 14h10 Av. du Lignon, devant les immeubles 50-53
- 14h15 Av. de Châtelaine, arrêt TPG 6, en face de l'école, direction ville

Si une personne handicapée (avec ou sans chaise roulante) a besoin d'un transport approprié, elle peut en faire la demande en téléphonant au Service social, tél. 306 06 20, avant le lundi 2 novembre 1998, dernier délai.

7^e édition du Mémorial Charles et Adèle Moret

Organisée pour la première fois sous l'égide de la nouvelle Association Genevoise de Gymnastique (AGG)

les 10 et 11 octobre
au Bois-des-Frères.

Le samedi de 14h à 17h, la gymnastique enfantine sera représentée par plus de 200 bambins de 5 à 7 ans.

Dimanche de 9h à 17h, 600 enfants de 8 à 16 ans, issus d'une quinzaine de sociétés, évolueront sur un circuit comportant plusieurs postes.

Cette édition étant la dernière du siècle, le final prendra une allure particulière qui sera en relation avec les événements qui ont jalonné ce siècle.

LA MACAV

48, rue du Village, 9h30-11h30 et 14h30-17h30, sauf le dimanche et le lundi matin.

du 2 au 21 novembre

CHRISTINAT

"DE PÈRE EN FILS,
À CHACUN SON TRUC..."

Robert peinture à l'huile
Jean-Claude marqueterie et
objets en bois
Thierry aquarelles,
bas-reliefs, diorama

Places de parc à l'avenue de Crozet

Les places 7, 35, 55, 70 et 71 sont
libres.

Loyer Fr. 50.- par mois payable
par trimestre de 150 francs.

Pour tous renseignements et
location, s'adresser à
Mme Mariétan, tél. 306 06 68.

Budokan Vernier Judo-Club

Centre sportif du Lignon, tél. 796 57 39.

Judo dès 6 ans.

Lundi	18h-19h30	13-17 ans.
Mardi	18h-19h30	10-13 ans.
Mercredi	17h30-18h30	8-10 ans
	18h30-20h	13-17 ans.
Jeudi	17h-18h	6- 8 ans
	18h-19h30	10-13 ans.

Jusqu'à 10 ans, Fr. 20.- par mois.
Plus de 10 ans, Fr. 25.- par mois.
Inscription Fr. 20.-.

Renseignements :
M. Claude Rosset, tél. 771 19 51.

Dans le mail de Balexert

Jusqu'au 17 octobre

Le monde infini du Patchwork
«Vision 2000»

Exposition d'une oeuvre collective de
quiltés d'artistes européens et améri-
cains.

Ateliers à thème chaque jour de 10h
à 17h sur inscription.

«Bien dans son corps avec Gym Seniors»

Cours de gymnastique «seniors»
mixte dès 55 ans.

Chaque mardi à 16h30
salle de gymnastique de l'école
de Vernier-Place.

Madame Liliane Gueris, monitrice,
vous attend !

Cotisation Fr. 35.- par trimestre,
inscription sur place.

Prochaines séances du Conseil municipal

mardi	13 octobre	à 20h30
mardi	17 novembre	à 20h30
mardi	15 décembre	à 20h30

Gym pour tous

Au Club Athlétique de Vernier, nous
offrons la possibilité aux adultes de
tous âges de se maintenir en forme.

" Gym pour tous ! " exige de moi, tous
les mardi soirs, échauffement, gym-
nastique, jeux, mobilité, condition,
santé, gaieté en salle et (selon désir)
ensuite causerie au bistrot du coin.
L'année de naissance et les capaci-
tés des participants de sont pas très
importantes. Seuls comptent le be-
soin de bouger et le désir de faire
quelque chose pour sa santé. Notre
moniteur trouve toujours de nouvel-
les idées, de sorte que nous transpi-
rons avec plaisir et nous nous don-
nons de la peine.

" Gym pour tous ! " a pour but de
motiver la population de Vernier et
alentours à bouger, alors n'hésitez
pas à nous rejoindre, car la santé n'a
pas (encore) de prix. A propos de
prix : vous payez Fr. 5.- pour chaque
leçon reçue.

Lieu : salle de gymnastique de l'école
de Vernier-Place.

Quand : tous les mardi soirs de 20h30
à 21h30

Renseignements :
François Bonnamour, tél. 341 11 21

Cours de self-défense pour dames et jeunes filles dès 13 ans



Débutantes et avancées
Vendredi de 19h à 20h
A la demande, d'autres cours
peuvent être organisés

Prix : Fr. 100.- 15 leçons de 60 min.
Inscriptions à la première leçon.
Equipement : training ou kimono.
Début : octobre 1998.
Responsable : Pierre Magnin,
tél. privé 796 37 43 (matin)
Salle de judo, tél. 796 57 39 (soir)
Sous-sol Centre sportif du Lignon

Maison de quartier d'Aire-Le Lignon

Information pour les parents

Si votre enfant a besoin d'un lieu
d'accueil et d'encadrement, le mer-
credi toute la journée, notre club du
mercredi répond à vos souhaits.

Le club du mercredi s'adresse aux
enfants de 4 à 10/11 ans du quartier
et de la commune avec une prise en
charge des enfants sur inscription
(20 enfants en tout).

Lors de cette journée, nous organi-
sons des activités créatrices, des
sorties culturelles et sportives, des
découvertes de la nature, etc.

Horaire : de 8h à 18h.

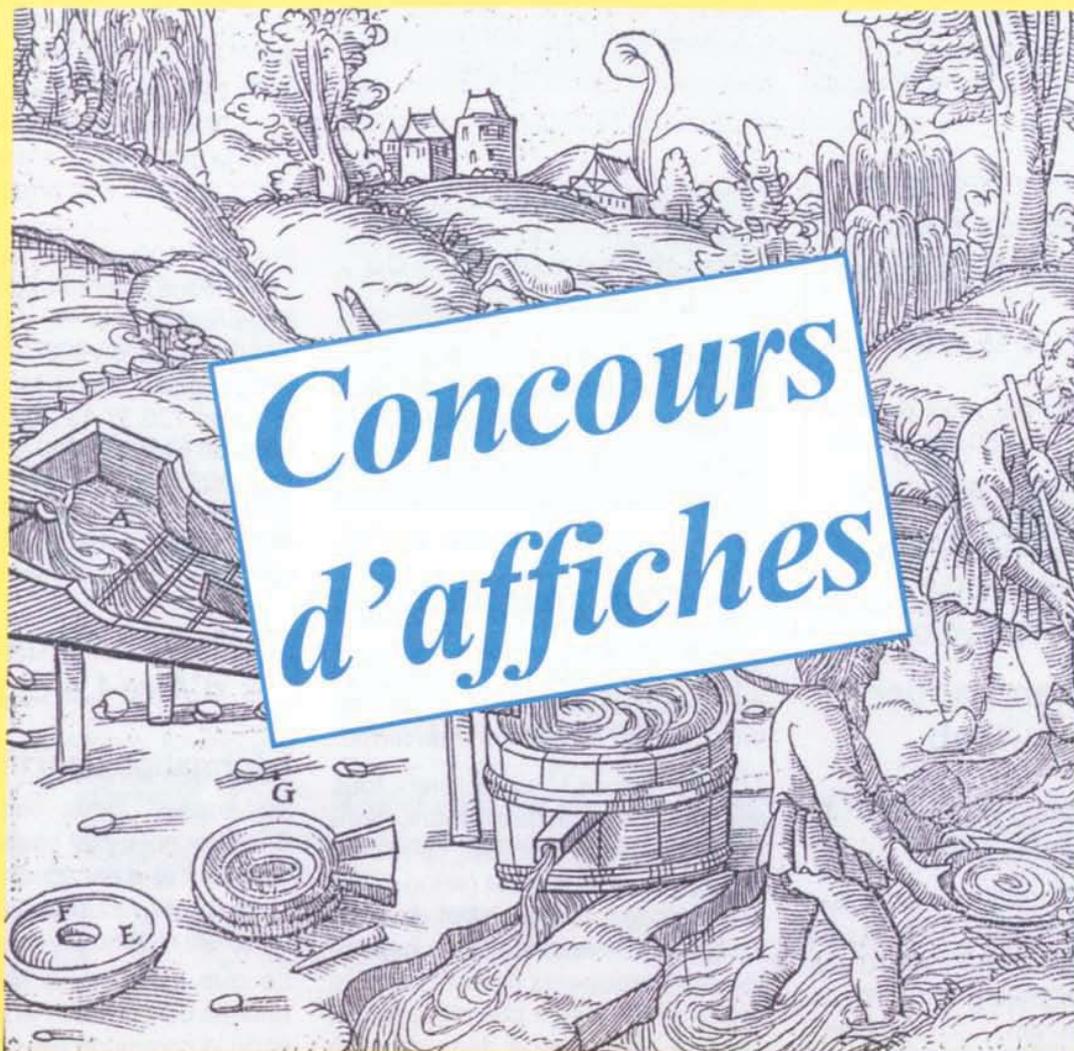
Prix : Fr. 10.- par journée et Fr. 15.-
pour 2 enfants de la même famille
(animations, petit déjeuner, repas de
midi et goûter compris).

Inscription : par trimestre ou occa-
sionnellement, selon disponibilité.

Animatrice : Tina Redha.

Pour tous renseignements complé-
mentaires, notre secrétariat répond à
vos appels du lundi au vendredi de
15h30 à 19h, tél. 796 92 66.

La Commune de Vernier ^{et}
L'  Opéra-Studio de Genève



LES CHERCHEURS D'OR

OPERA en CREATION

Délai de remise des projets : 8 janvier 1999

Dossier du concours à disposition

Renseignements : Service culturel, tél. 306 06 86

TRANSPORTEURS ENTREPRENEURS ceci vous intéresse

La Commune de Vernier ouvre une

PREINSCRIPTION

en vue de mettre en location des

PLACES DE PARC NON COUVERTES

pour poids lourds, remorques,
engins de transports, etc.

Prix annuel : 110 francs par mètre carré utilisé.

POUR DES PLACES COUVERTES :
PRIX À NÉGOCIER.

Prendre contact avec le service des bâtiment
tél. 306 06 68.

Troc ski et articles de sport

Samedi 7 novembre 1998

de 9h à 12h

à la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon

Les équipements de ski et de sport de vos enfants sont trop petits, vous devez équiper vos enfants qui ont grandi.

Vous voulez acheter ou vendre du matériel de ski, des articles de sport, alors ne manquez pas le rendez-vous.

Assortiment enfants et adultes : vêtements de ski, chaussures de ski, skis et bâtons, surfs, patins, luges articles de sport.

Réception des articles :

Vendredi 6 novembre 1998 de 17h30 à 19h.

Reprise des articles invendus :

Samedi 7 novembre 1998 de 13h à 13h30.

Conditions : Les articles doivent être propres et en bon état. Les articles doivent être munis d'une étiquette assez grande et bien fixée, indiquant le prix et la taille, en laissant une place pour notre référence.

Pour les ensembles ou paires, mettre une étiquette sur chaque pièce. Le prix fixé lors de l'enregistrement ne pourra plus être modifié.

Vente : Les articles se paient comptant. La Maison de quartier décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un article.

Pour tous renseignements complémentaires
du lundi au vendredi 15h30-19h, tél. 796 92 66.

Organisation : Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon
Chemin Nicolas-Bogueret 12 bis, 1219 Aïre
avec la collaboration des parents de la commune

L'Echo de Vernier-Théâtre votre troupe communale vous renseigne



Les origines de la
" commedia dell'arte "

Au XVI^e siècle, en Italie, les comédiens de l'«Arte» sont des comédiens de métier (c'est le sens du mot " arte "), des professionnels, par opposition

aux " dilettanti " qui étaient nombreux à la Renaissance. Ces troupes professionnelles qui se constituent à partir de 1545 entretiennent avec le public ou avec leurs mécènes des relations fondées sur la nécessité de plaire et de divertir afin de gagner de l'argent.

Il n'est pas impossible que ces nouveaux acteurs, sûrs de leur art et sentant parfois leurs inventions supérieures aux textes des comédies littéraires qu'ils jouent, aient commencé à improviser quasi accidentellement en développant et en enrichissant des moments de la représentation dont ils pouvaient vérifier sur-le-champ l'efficacité. Ils cherchaient ce fameux " contact " avec le public.

Le public italien a toujours eu le goût des situations comiques prenant appui sur des situations réalistes. C'est aussi, en créant des types, permettre au public de retrouver des personnages (et des comédiens) devenus familiers d'un spectacle à l'autre.

Enfin, si la comédie improvisée plaisait au public, elle était également adaptée aux nécessités matérielles que subissaient les compagnies. C'est ainsi que les troupes, soumises au rythme des tournées, pouvaient varier leur représentation sans qu'ils soient nécessaire de mettre de nouveaux textes en répétition. La plupart de ces compagnies sont formées d'une douzaine de membres réunis par contrat sous la direction d'un chef de troupe, selon les types indispensables pour utiliser au mieux les ressources d'un canevas.

Le mois prochain, nous essaierons de voir comment travaillent ces troupes.

Athlétisme

CHC Châtelaine

Le club a le plaisir de vous annoncer la reprise des cours comme suit :

Ecole d'Avanchet-Jura

cotisation
annuelle

de 6 à 9 ans le jeudi de 18h à 19h30 Fr. 90.-
de 9 à 14 ans le mercredi de 18h à 20h Fr. 120.-

Ecole de Balexert

de 14 à 25 ans le vendredi de 18h à 20h Fr. 150.-

1 mois d'essai gratuit

Renseignements :

D. Bertolotti, tél. 312 24 41 ou 796 68 39 (le soir).

6^e Marche de Vernier

Samedi et dimanche 14 et 15 novembre 1998

Ecole des Ranches

rue du Village, 1214 Vernier, ligne de bus 6

Départ	école des Ranches dès 8h, dernier départ samedi 14h, dimanche 12h
Fin des arrivées	samedi 17h, dimanche 15h
Assurance	à la charge des participants
Finance d'inscription	Fr. 12.-. Une médaille souvenir sera remise à tous les participants
Finance d'inscription Inscription	IVV Fr. 2,50 par bulletin de versement mention " Marche 98 " au CCP 12-15730-2
Délai d'inscription	1 ^{er} novembre 1998
Inscriptions tardives	pourront se faire sur place (Fr. 2.- supplémentaire en cas d'envoi de la médaille).
Prix spéciaux	au groupe le plus nombreux, au groupe pompier le plus nombreux
Parcours	10 et 20 kilomètres
Service sanitaire	assuré par les samaritains
Ravitaillement	a mi-parcours boissons chaudes, froides et sandwiches
Généralités	la marche aura lieu par n'importe quel temps en cas d'absence, la finance d'inscription ne sera pas remboursée
Repas	samedi midi et soir ainsi que dimanche midi
Renseignements	Richard Lenz, ch. de l'Etang 79, 1219 Châtelaine, tél. 796 55 61
Organisation	Sapeurs-pompiers de Vernier

Association des intérêts de Vernier-Village

Te reconnais-tu ?

Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 39 17
jusqu'au 18 octobre.

Tu gagneras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne
librairie genevoise.



EGLISE CATHOLIQUE DE VERNIER
Chemin de Poussy

Samedi 7 novembre 1998 à 20h15

**Concert de musique classique
par l'Avenir accordéoniste de Châtelaine**

parrainé par
L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE VERNIER-VILLAGE
qui offrira à la sortie le verre de l'amitié
dans la salle St-François
entrée libre

Accordéon

Cours pour tous

organisés par

l'Avenir de Châtelaine

Une école d'accordéon à Châtelaine

Voilà plus de 20 ans que la société verniolane " l'Avenir de Châtelaine " a ouvert son école, donnant la possibilité à tous, dès l'âge de 6 ans, d'apprendre l'accordéon afin de jouer dans des orchestres, devenir professeur ou tout simplement se faire plaisir !

Nos accordéons, chromatiques, sont de deux types :

- les accordéons à basses standards (BS), destinés au folklore, musette, jazz, danse...
- les accordéons à basses baryons (BB), plus spécialement destinés au classique, baroque, contemporain...

Les cours sont dispensés par 8 professeurs dont 5 diplômés de l'ASPA (Association suisse des professeurs d'ac-

cordéons) qui travaillent selon un programme d'étude comprenant :

- des cours individuels d'instrument et de solfège, donnés une fois par semaine (sauf pendant les vacances scolaires) au prix de Fr. 800.- par année pour les cours d'1/2 heure
- une session d'examen de musique et de solfège
- 3 auditions par année.

Dès septembre 1998, nos élèves peuvent se perfectionner dans une de nos trois classes de solfège.

En outre, nos élèves participent individuellement ou en orchestre aux concours romands, suisses ou même mondiaux...

L'école est rattachée à la Société " l'Avenir de Châtelaine " qui comprend actuellement 4 orchestres : les Poussins, les Juniors, la Société et l'ensemble " Cadenza Baïana ".

L'ambiance y est très sympathique et les activités fort nombreuses : concerts, spectacles, concours, sorties, rallye... Sans compter le plaisir de jouer à plusieurs !

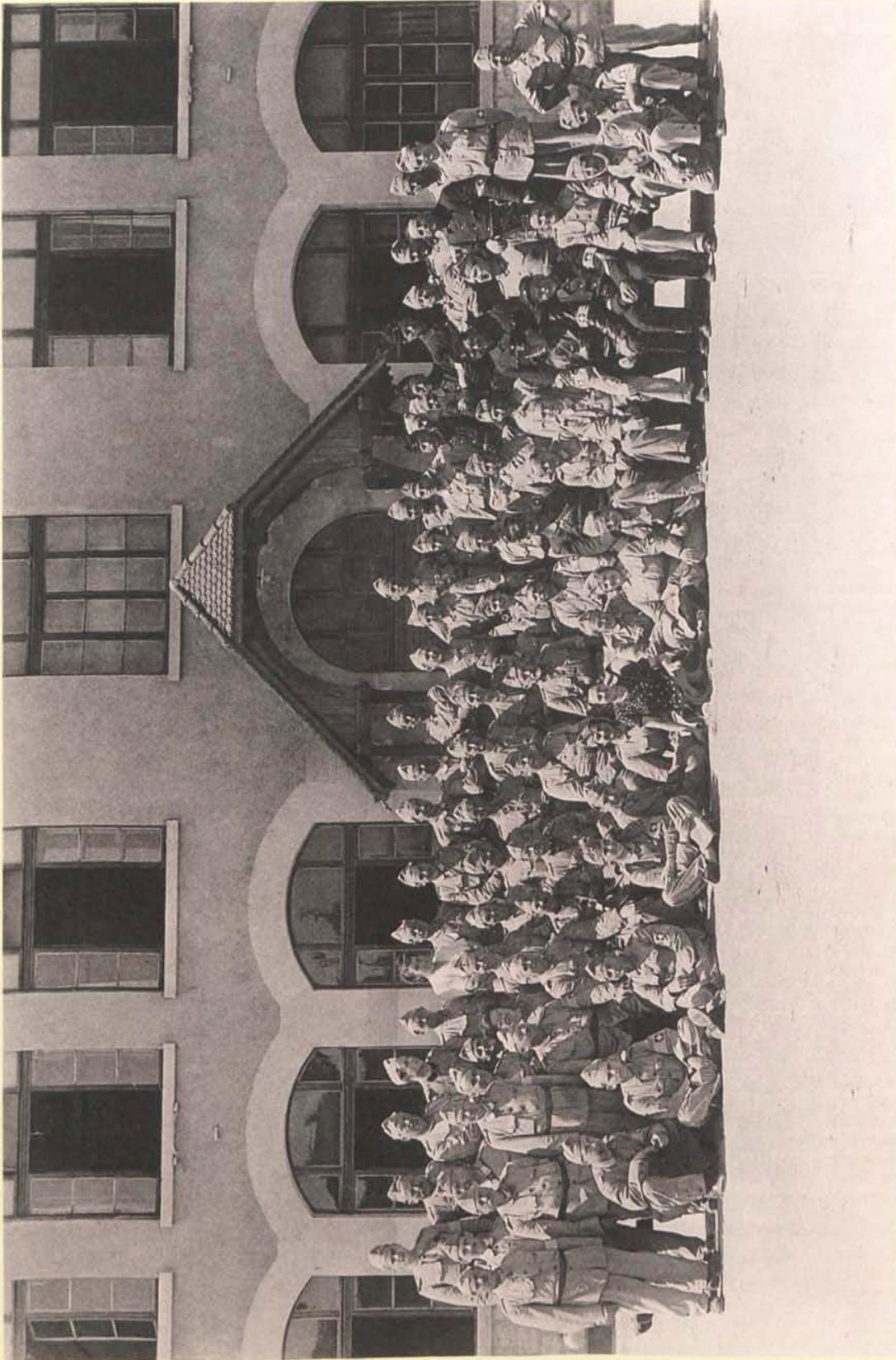
Renseignements :

Orchestres et concert M. Pahud, tél. 341 39 17
Ecole et inscriptions Mme Bossi, tél. 782 05 89.

Association des intérêts de Vernier-Village
Case postale 434 - 1214 Vernier

Cette fois-ci, nous ne vous présentons qu'une photographie retrouvée par un ami.
Au dos, on lit : Mobilisation 1939-1940 / DA Comp 9 / Vernier / Cap Bader

Chaussez vos lunettes, sortez la loupe...



allo l'Europe — ici la Suisse

Appel

Premiers signataires:

- Marcellin Barthassat**
architecte
- Jean-Pierre Béguin**
ancien directeur Publicitas
- Jean-Luc Bideau**
comédien
- Mario Botta**
architecte
- Stephan Bundi**
graphiste
- Samuel Buri**
peintre
- Balthasar Burkhard**
photographe
- Miriam Cahn**
artiste
- Iso Camartin**
écrivain
- Bernard Cathomas**
directeur Pro Helvetia
- Didier Coigny**
responsable culturel
- Bernard Comment**
écrivain
- Bernard Crettaz**
sociologue
- Nicolas Crispini**
photographe et iconographe
- Yves Dana**
sculpteur
- Heidi Diggelmann**
présidente du
Fonds national pour la
recherche scientifique
- Dimitri**
clown
- Gunda Dimitri**
artiste
- Jean-Jacques Dreifuss**
professeur de médecine
- Werner Düggelein**
metteur en scène
- Michel-Philippe Favre**
économiste
- René Felber**
ancien conseiller fédéral
- Patrick Ferla**
journaliste
- Urs Frauchiger**
musicien
- François Fricker**
chroniqueur
- Eric Gabus**
collectionneur
- Christoph Gallaz**
écrivain

Suite au verso

à l'initiative du Centre Européen de la Culture:

«Nous, représentants des mondes de la culture et de la science, affirmons notre identité et notre détermination d'Européennes et d'Européens et notre volonté de voir la Suisse adhérer à l'Union européenne.

Nous nous engageons à oeuvrer pour que la Suisse sorte de son particularisme, s'inscrive davantage dans le dialogue international et participe à la construction d'une Europe solidaire, humaine et démocratique, qui contribue à la paix mondiale.

Nous demandons que nos élus s'engagent plus fermement et avec clarté, au niveau local,

cantonal et fédéral, pour que la Suisse redéveloppe un esprit d'ouverture au monde et assume son engagement européen.

Sans nier leur importance, nous refusons que les options économiques et monétaires imposent unilatéralement leurs lois à tous les autres secteurs de la société et s'érigent en système de valeurs exclusif. Nous défendons une Europe sociale, culturelle et respectueuse de l'environnement, qui assure en priorité l'égalité, la diversité et les droits des minorités.

Nous soutenons les initiatives qui, en Suisse ou à l'extérieur, défendent la personne humaine, sa liberté d'expression, ses droits culturels, sa participation aux débats et décisions qui concernent son avenir.

Pour réaliser ces objectifs, nous voulons nous joindre aux citoyennes et citoyens de l'Union européenne et préparer notre pays, dès aujourd'hui, à devenir membre actif de cette union.

Nous désirons que le plus grand nombre de femmes et d'hommes issus du monde du travail, de l'économie, de la jeunesse,

de la culture et de la politique participent activement à cet appel et mobilisent à leur tour d'autres citoyens et habitants de la Suisse.»

Vous pouvez obtenir le Dossier contenant les informations sur les différentes actions de la campagne «ALLO l'Europe, ici la Suisse» à l'adresse suivante :



Villa Moynier
120 b rue de Lausanne
CH-1202 Genève
Téléphone 41 (22) 732 28 03
Fax 41 (22) 738 40 12
E-mail cecge@vtx.ch

Vous pouvez adhérer à l'appel en nous retournant le talon ci-dessous avec votre signature et, si possible, avec votre photo. Votre portrait sera utilisé pour l'internet et figurera éventuellement sur des affiches.

Nom

Prénom

Rue

NPA/Lieu

Profession

Signature

Photo passeport

Ces données sont destinées exclusivement au Centre Européen de la Culture et vous permettront de recevoir toutes les informations concernant la campagne «Allo l'Europe, ici la Suisse». L'envoi de votre photo et de votre signature tiennent lieu d'acceptation pour publication à des fins de promotion de la campagne exclusivement.

VERNIER SUR ROCK

Salle des Fêtes du Lignon

les 12, 13 et 14
novembre 1998

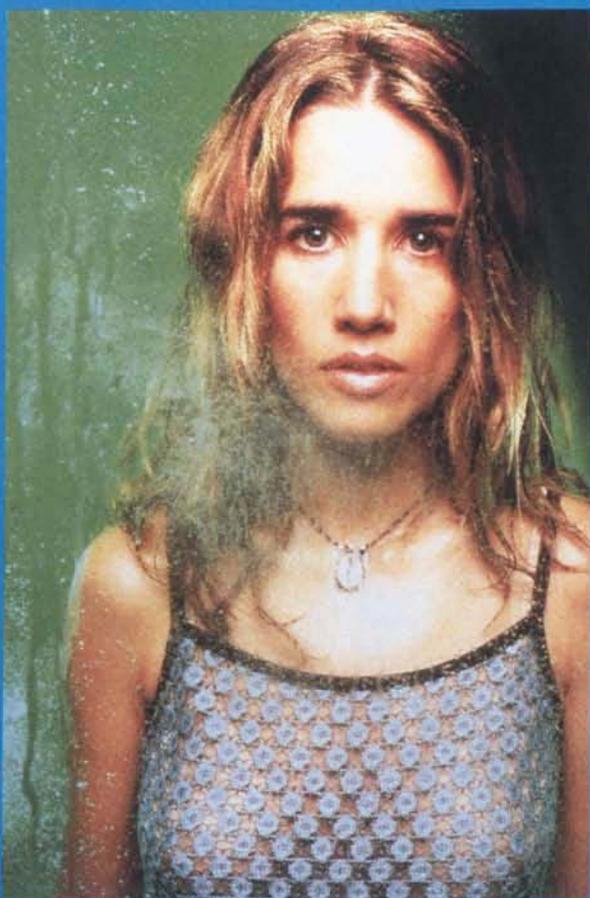
Le Festival Vernier sur Rock, se déroulera cette année les 12, 13 et 14 novembre, comme toujours à la Salle des Fêtes du Lignon. L'événement décibel de la Commune de Vernier, qui s'adresse au public suisse amateur de puissance rock, propose à nouveau une affiche de haut niveau pour sa quinzième édition.

Le jeudi 12 novembre, après **Polar**, l'Irlandais de Genève dont la réputation est en train de passer sans difficultés nos frontières, on aura droit au rock pop puissant d'**Heather Nova**, une belle Américaine qui illustre la verdure du rock au féminin. Nous nous réjouissons de compléter cette

soirée avec un groupe qui sera une grande surprise.

Changement de décor pour le vendredi 13 novembre puisque la scène du Lignon accueillera deux très grandes pointures de la scène métal : rien moins que **Slayer** et **Sepultura** qui se partageront l'affiche avec un jeune band américain aux dents longues, **System of a down**.

Nous sommes fiers d'annoncer la venue du groupe new-yorkais **Fun Lovin' Criminals**, qui est certainement l'événement de la rentrée, dont le méga tube " Love unlimited " est un immense succès. Pour des raisons de négociations contractuelles, les deux groupes qui accompagneront la tête d'affiche seront des surprises, qui feront de cette soirée une nuit inoubliable. Soyez-en sûr, la fête sera belle !



Heather Nova

Mais en plus d'une affiche incontestablement alléchante pour le public amateur d'émotions fortes, il faut une fois de plus dire quelque mots de ce qui fait l'originalité de Vernier sur Rock. Vernier sur Rock n'est pas qu'une manifestation culturelle de plus organisée sur le territoire de la commune.

Constituée en association depuis juin 1997, cette manifestation est mise sur pied pour permettre à des adolescents provenant de centres de loisirs de la Commune de Vernier et à des jeunes adultes de participer à la préparation et la réalisation de la manifestation. En compagnie de camarades intéressés par un engagement concret, des jeunes momentanément sans emploi ou

momentanément démotivés trouvent dans le feu de l'action l'occasion d'investir leurs énergies pour un résultat gratifiant lorsque le public de plus en plus nombreux commence à investir la Salle des Fêtes du Lignon. Et d'ailleurs, certains d'entre eux ne se piquent-ils pas au jeu du spectacle puisqu'on les retrouve à d'autres moments de l'année sur d'autres manifestations (comme les Fêtes de la Musique ou le Festival de la Bâtie par exemple) dans des équipes de travail organisées par Vernier sur Rock. L'Association Vernier sur Rock ne pouvait donc trouver moment plus propice que de tenir sa première assemblée générale juste avant le début de trois jours de festivités au Lignon.

Collaborent à cette manifestation : la Commune de Vernier, la maison des jeunes l'Eclipse, la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, l'ABARC et la Carambole.

Renseignements : 341 41 63

Prélocation : TicketCorner, Stand Info Balaxert dès le 15 octobre 1998

NEGRO SPIRITUALS GOSPEL SONGS



Photo J. Straesslé

THE STARS OF FAITH USA

PAROISSE ST PIE X - GENEVE

Carrefour du Bouchet - bus 9,10,14 - Parking Centre commercial Balexert

Vente billets :

Stand Info de Balexert
Forum Eaux-Vives 2000
A l'entrée

Tél. 022/796 96 41
Tél. 022/786 55 45

Fr. 18.- / 14.- (AVS, étudiants, chômeurs)

SERVICE CULTUREL DE LA COMMUNE DE VERNIER - Tél. 022/306 06 86

**2 & 3
DEC
1998
20h30**